



Département de l'Isère
MAIRIE DE GONCELIN
38570

☎ 04 76 71 78 75 - 📠 04 76 71 79 12

**Séance du Conseil Municipal du
Mercredi 07 Avril 2021 à Goncelin**

- COMPTE-RENDU -

L'an deux mil vingt et un, le 07 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle décentralisée à la cantine primaire, à huis clos pour le respect des règles sanitaires COVID-19, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18 (1 pouvoir).

Date de la convocation : 31 mars 2021.

Etaient présents : Françoise MIDALI (Maire), GLAREY Frédéric, BRUNET-MANQUAT Martine, HENRY Philippe, CARELLA Claire, RABIET Jacques, ZIEGELMEYER Sandrine, SORNAY Éric, BRIAND Pierre, JOUBERT Christelle, DURAND Emeric, PERDRIX Sandrine, CAMEL Jean, CRINIÈRE Tiffanie, VIGOURT Frédéric, NUCCI Odile, CORNU Guillaume.

Pouvoir et Excusée : COUIC Marie-Christine : pouvoir à Guillaume CORNU, BURDIN Elisabeth (excusée).

Secrétaire de séance : Sandrine ZIEGELMEYER.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.**
 - **Désignation d'un secrétaire de séance.**
1. **Délibération 2021-001** : Approbation du Compte de Gestion communal 2020.
 2. **Délibération 2021-002** : Approbation du Compte-Administratif (CA) 2020.
 3. **Délibération 2021-003** : Affectation du résultat de fonctionnement du Compte-Administratif 2020 de la commune.
 4. **Délibération 2021-004** : Vote des taux de fiscalité directe locale 2021.
 5. **Délibération 2021-005** : Vote du Budget Primitif (BP) 2021.
 6. **Délibération 2021-006** : Aménagement de la forêt communale de GONCELIN - Période 2020 – 2039 ;
 7. **Délibération 2021-007** : Approbation du programme d'actions de l'ONF sur la forêt communale pour l'année 2021 ;
 8. **Délibération 2021-008** : Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère pour le fonctionnement du RAM.
 9. **Délibération 2021-009** : Approbation du PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à la compétence Eau et Assainissement à la suite du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

10. **Délibération 2021-010** : Election du représentant et de son suppléant à la CLECT de la Communauté de Communes.
11. **Délibération 2021-011** : Convention de mise à disposition du bassin de la piscine intercommunale pour l'école élémentaire de Goncelin.
12. **Délibération 2021-012** : Convention de coopération en soutien au Festival « Cinétoiles » avec la Communauté de Communes du Grésivaudan.
13. **Délibération 2021-013** : Convention relative à la participation de fonctionnement de la commune du Centre Médico-Social de Crolles.
14. **Délibération 2021-014** : Modification d'un poste d'Agent – Grade Adjoint Administratif de 2^{ème} classe – passage d'un poste de 32h00 à 35h00 hebdomadaire.
15. **Délibération 2021-015** : Modification d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe – demande d'un temps partiel de 35h00 à 20h00 hebdomadaires.
16. **Délibération 2021-016** : Réhabilitations de la mairie - revente des radiateurs en fonte de la mairie.
17. **Délibération 2021-017** : Cimetière : reprise de concession n°368 – Mme COHARD – M. LEPLAN.
18. **Délibération 2021-018** : Cimetière : reprise de concession n°393 – M. RONAT.
19. **Délibération 2021-019** : Cimetière : reprise de concession n°423 – M. SARGENTINI Veuve VELLETAZ.
20. **Délibération 2021-020** : Cimetière : reprise de concession n°432 – Mme M. ROLLAND François
21. **Délibération 2021-021** : Cimetière : reprise de concession n°433 – Mme PAUGET Veuve AMBROISE
22. **Délibération 2021-022** : Cimetière : reprise de concession n°436 – M. AILLOUD.
23. **Délibération 2021-023** : Cimetière : attribution du produit des recettes des concessions au CCAS.
24. ~~**Délibération 2021-024** : Plan d'adressage des hameaux de Goncelin.~~

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 20h35, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

Madame le Maire dresse la liste des personnes présentes et énumère 1 pouvoir (*Madame Marie-Christine COUIC à Monsieur Guillaume CORNU*)

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 Novembre 2020 :

Madame le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le PV de la séance du dernier Conseil municipal . Après une mise au vote, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Sandrine ZIEGELMEYER est élue secrétaire de séance.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :
La délibération n° 2021-024 est retirée de l'ordre du jour. Une commission étudiera ce dossier.

1. Délibération 2021-001 : Approbation du Compte de Gestion communal 2020.

Considérant que les écritures du Compte de Gestion sont conformes aux écritures du Compte Administratif 2020, et entendu le rapport de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE :**

- Que le Compte de Gestion communal dressé pour l'exercice 2020 par Messieurs Patrick MAYNE et Philippe VASSEUR, Receveurs Municipaux, Responsables du Centre des Finances publiques du Touvet n'appelle ni observation, ni réserve.

2. Délibération 2021-002 : Approbation du Compte-Administratif (CA) 2020.

Madame le Maire sort de la salle et Monsieur Frédéric GLAREY prend la Présidence de la séance.

Après l'exposé de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs du Compte Administratif du budget Communal 2020, tels que résumés ci-dessous :

| | <u>Section de fonctionnement</u> | |
|--------------------------|--|----------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Résultat reporté | | 2 289 986.03€ |
| Opérations de l'exercice | <u>2 508 899.45€</u> | <u>3 426 131.17€</u> |
| | 2 508 899.45€ | 5 716 117.20€ |
| | Excédent : | 3 207 217.75€ |
| | <u>Section d'investissement</u> | |
| | Dépenses | Recettes |
| Résultat reporté | 400 833.60€ | |
| Opérations de l'exercice | <u>1 342 277.87€</u> | <u>859 237.61€</u> |
| | 1 743 111.47€ | 859 237.61€ |
| | Déficit : | 883 873.86€ |
| | Résultat de l'exercice : 2 323 343.89 € | |

Les principaux travaux d'Investissement en 2020, ont été les suivants :

- Camions Jumpers (services Techniques) : 43 909.04 €
- Eglise : 190 715.31 €
- Terrasse Rue Ventive : 39 465.50 €
- Route de Sollières : 64 868.52 €
- Relamping Eclairage Public: 47 742.00 €
- Hôtel de Ville (1^{er} travaux) : 448 467.90 €
- Chaufferie Maison Anciens : 45 309.64 €

3. Délibération 2021-003 : Affectation du résultat de fonctionnement du Compte-Administratif 2020 de la commune

Considérant que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2020 au compte administratif de la commune s'élève à trois millions deux cent sept mille deux cent dix-sept euros et soixante-quinze centimes (3 207 217.75€) et entendu le rapport de monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux finances,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'affecter une partie de l'excédent 2020, soit huit cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-treize euros et quatre-vingt-six centimes (883 873.86€) au compte 1068.
- D'affecter le reste, soit deux million trois cent vingt-trois mille trois cent quarante-trois euros et quatre-vingt-neuf centimes (2 323 343.89€) au compte 002.

4. Délibération 2021-004 : Vote des taux de fiscalité directe locale 2021.

Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances explique que le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes suppose qu'en 2021 celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 dans le respect des règles de plafonnement (le taux plafond national de TFPB étant de 54,05%).

Le taux 2020 de la part départementale de TFPB était de 15,90 %, et le taux 2020 de la part communale de TFPB était de 14.30 %, soit une somme de : 30.20 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les taux d'imposition 2021 selon le tableau ci-dessous :

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Taxe Foncière Bâti (TFB) | 30.20 % |
| Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) | 98.28 % |

5. Délibération 2021-005 : vote du Budget Primitif (BP) 2021.

Entendu l'exposé de monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, le **Conseil municipal de Goncelin, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2021** de la commune de Goncelin, fixé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 5 510 623.89€

Dépenses : 5 510 623.89€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 4 339 153.75€

Dépenses : 4 339 153.75€

Les principales dépenses d'investissement envisagées sur l'année 2021 sont :

| | |
|---|--------------------|
| • Réhabilitation sanitaire et cuisine services Techniques : | <u>25 000 €</u> |
| • Ecole élémentaire : | <u>350 000 €</u> |
| • Eglise : | <u>78 000 €</u> |
| • Gendarmerie Logement : | <u>65 000 €</u> |
| • Barrières centre village : | <u>30 000 €</u> |
| • Hôtel de Ville : | <u>1 350 000 €</u> |
| • Maison Josserand : | <u>68 000 €</u> |
| • Parc Loisirs mobilier : | <u>35 000 €</u> |
| • Sirène alerte communale : | <u>30 000 €</u> |
| • Panneaux d'information lumineux : | <u>40 000 €</u> |
| • Lavoirs : | <u>45 000 €</u> |
| • Relamping : | <u>30 000 €</u> |

6. Délibération 2021-006 : Aménagement de la forêt communale de GONCELIN - Période 2020 – 2039

Madame Odile NUCCI, conseillère municipale déléguée à la Forêt, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts (ONF) en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Entendu cet exposé et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.**

7. Délibération 2021-007 : Approbation du programme d'actions de l'ONF sur la forêt communale pour l'année 2021 ;

Madame Odile NUCCI, Déléguée à la Forêt Communale donne lecture au Conseil municipal du programme d'entretien proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts (ONF), en forêt communale relevant du Régime Forestier.

En application de l'article L214-5 du Code Forestier, **le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise l'ONF à réaliser le programme d'actions prévisionnel 2021 comme suit :

- **Amélioration des jeunes peuplements existants sur la parcelle communale n° 5, c'est à dire.**
 - Nettoiement de la parcelle,
 - Sélection des essences,
 - Eclaircies
 - Dépressage.
- **Travaux de maintenance d'entretien parcellaire sur les parcelles 2 et 3.**
 - Traitement manuel et peinture

- Autorise Madame le Maire à signer le devis avec l'ONF pour réaliser ces travaux (3 160 € HT).

Cette somme sera inscrite au Budget communal 2021.

8. Délibération 2021-008 : Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère pour le fonctionnement du RAM.

Le Conseil municipal de Goncelin sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention relative aux frais de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels (RAM) de Goncelin qui fonctionne avec une quotité d'un 40% Equivalent Temps Plein (ETP), pour l'année 2021.

9. Délibération 2021-009 : Approbation du PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à la compétence Eau et Assainissement à la suite du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Le Conseil municipal de Goncelin, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le Procès-Verbal, élaboré par Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Le Grésivaudan », Henri BAILE, de mise à disposition par la commune de Goncelin des biens meubles et immeubles affectés à la compétence Eau et Assainissement suite au transfert de la compétence à la communauté de Communes, le 1^{er} janvier 2018.

10. Délibération 2021-010 : Election du représentant et de son suppléant à la CLECT de la Communauté de Communes.

Les 2 représentants Désignés par la Commune de Goncelin pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLETC) sur la durée du mandat 2020-2026 sont :

- **Monsieur Frédéric GLAREY, 1^{er} Adjoint, comme représentant Titulaire**
- **Madame MIDALI Françoise, Maire comme représentante Suppléante**

11. Délibération 2021-011 : Convention de mise à disposition du bassin de la piscine intercommunale pour l'école élémentaire de Goncelin.

Compte-tenu que la Communauté de Communes du Grésivaudan gère la Piscine Intercommunale située à Pontcharra destinée notamment à l'initiation de la natation dans le cadre scolaire, et entendu le rapport de Madame Claire CARELLA, Adjointe aux affaires scolaires, **le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2020/2021, du bassin nautique intercommunal situé à Pontcharra**, ainsi que du personnel nécessaire à la sécurité et à l'apprentissage de cette activité pour l'école élémentaire de Goncelin,
- **Approuve les coûts des prestations pratiqués par la Communauté de Communes** pour cette prestation de services (2.20 € TTC/élève /séance sur l'année scolaire 2020/2021 sur la base de 3 maîtres-nageurs + 31.30 € TTC/séance/MSM supplémentaire).
- **Mandate Madame le Maire ou son représentant pour signer les conventions avec la Communauté de Communes chaque année sur la période du mandat 2020-2026.**

12. Délibération 2021-012 : Convention de coopération en soutien au Festival « Cinétoiles » avec la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Madame Sandrine ZIEGELMEYER, déléguée à la Culture explique à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de sa compétence Culturelle, la Commune de Goncelin, participe chaque année au Festival « Cinétoiles ».

« Cinétoiles » est une manifestation culturelle portée par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Les communes sélectionnent un film parmi une sélection de longs métrages tout publics, récents, proposée par la communauté de communes. Le programme des projections est largement diffusé sur le territoire en format papier et numérique.

La commune de Goncelin participe à « Cinétoiles » depuis de nombreuses années. La projection a lieu en août, aux alentours de la semaine 33. Elle se déroule en plein air, sur le parking du gymnase.

A ce titre, **le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention avec la Communauté de Communes afférente à l'organisation de cette manifestation.** Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 15 septembre 2026.

13. Délibération 2021-013 : Convention relative à la participation de fonctionnement de la commune du Centre Médico-Social de Crolles.

Madame le Maire indique à l'assemblée que la commune de Crolles accueille le Centre Médico-Scolaire (CMS) auquel la commune de Goncelin est rattachée,

La délibération n° 098-2019 du 25 octobre 2019 de la commune de Crolles acte la collaboration entre les différentes communes en répartissant les frais de fonctionnement du CMS sur les bases de l'année budgétaire n-1, à partir des dépenses réelles du centre au prorata du nombre d'élèves et fixant les participations des communes dépendant du CMS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le calcul de la répartition de la participation des communes dépendant du CMS comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions afférentes à ce sujet tout le long du mandat (2020-2026), avec la Commune de Crolles.

Pour information, sur l'année scolaire 2020/2021, le nombre d'élèves scolarisés est de 257 et la participation s'élève à 154.20 € (soit 0.60 €/élève).

14. Délibération 2021-014 : Modification d'un poste d'Agent – Grade Adjoint Administratif de 2^{ème} classe – passage d'un poste de 32h00 à 35h00 hebdomadaire.

Vu le tableau des effectifs de la mairie de Goncelin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et sur demande de l'agent :

| | <u>DATE</u> | <u>GRADE</u> | <u>TEMPS DE TRAVAIL</u> |
|----------------------|----------------------------|--|-------------------------|
| Suppression de poste | 1 ^{er} avril 2021 | Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps (catégorie C) | 32 /35 ième |
| Création de poste | 1 ^{er} avril 2021 | Adjoint Administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps (catégorie C) | Temps complet |

15. Délibération 2021-015 : Modification d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe – demande d'un temps partiel de 35h00 à 20h00 hebdomadaires.

Il a été également décidé à l'unanimité, sur demande de l'agent :

| | <u>DATE</u> | <u>GRADE</u> | <u>TEMPS DE TRAVAIL</u> |
|----------------------|--------------------------|--|-------------------------|
| Suppression de poste | 1 ^{er} mai 2021 | Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C) | Temps complet |
| Création de poste | 1 ^{er} mai 2021 | Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C) | 20/35ième |

16. Délibération 2021-016 : Réhabilitations de la mairie - revente des radiateurs en fonte de la mairie

Monsieur Jacques RABIET, Adjoint aux Travaux informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie, les radiateurs en fonte sont changés.

Il est proposé à l'unanimité de vendre à la société DECAPFONTE SUD-EST, domiciliée au 12, rue de la Valette à Courpière (63), 13 unités pour un montant total de 351 € TTC.

Il est donné à cet actif cette valeur nette comptable.

17 A 22 : Délibérations 2021-017 à 2021-22 : Cimetière : reprises de concessions

Après avoir entendu lecture du rapport de Madame le Maire de Goncelin qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions détaillées ci-dessous dont le renouvellement n'a pas été effectué dans les deux ans

après l'échéance normale et la notification de reprise de concession adressée aux concessionnaires de ladite concession dans les conditions prévues par l'article L2223-15 du CGCT et le Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sous-indiquées non-renouvelées**

| N/Concess. | N° Emplacement | Durée | Date début | Concessionnaire |
|------------|----------------|--------|------------|--|
| 368 | A328 | 50 ans | 02/01/1951 | Mme COHARD Epouse MEYRIEUX Marie M. LEPLAN Jean |
| 393 | A316 | 50 ans | 28/03/1957 | M. RONAT Gaston |
| 423 | A829 | 50 ans | 21/10/1966 | M. SARGENTINI Veuve VELLETAZ Marie-Louise |
| 432 | A827 | 50 ans | 15/03/1968 | M. ROLLAND François |
| 433 | A825 | 50 ans | 06/05/1968 | Mme. PAUGET Veuve AMBROISIE |
| 436 | A821 | 50 ans | 27/07/1968 | M. AILLOUD Léon |

23 . Délibération 2021-023 : Cimetière : attribution du produit des recettes des concessions au CCAS

La Loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales a abrogé une ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières qui fixait la répartition des recettes entre la commune et le CCAS.

L'instruction n°00-078-MO du 27 septembre 2000 de la Direction Générale de la comptabilité publique fixe les nouvelles modalités de la répartition du produit des concessions de cimetière entre commune et CCAS. La répartition des 2/3 au profit du budget de la commune et de 1/3 à celui du CCAS est supprimée. Les communes peuvent désormais reverser aux CCAS une partie ou la totalité du produit des concessions de cimetières. Il est précisé qu'une délibération décidant d'attribuer la totalité du produit au seul budget communal est également possible.

Dans ce contexte, les communes sont donc libres de fixer les modalités et le pourcentage de répartition du produit des concessions funéraires entre les 2 budgets à conditions toutefois de procéder par délibération.

Vu la loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction n°00-078-MO du 27 septembre 2000 de la Direction générale de la comptabilité publique fixant les nouvelles modalités de la répartition du produit des concessions de cimetière entre communes et CCAS,

Vu la délibération 2007-10 de la Commune de Goncelin fixant les tarifs des concessions et considérant la liberté d'affectation des recettes issues des concessions funéraires,

Dans le cadre de l'affectation du produit de la vente des concessions funéraires, **le Conseil municipal de la commune de GONCELIN, à l'unanimité :**

- ❖ **Fixe l'attribution du produit des concessions du cimetière communal au profit du CCAS**
- ❖ **Précise que l'intégralité des dépenses de gestion et d'investissement du cimetière est imputée au seul budget communal.**

• Questions diverses :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GUILLAUME CORNU qui expose à l'assemblée 3 réflexions :

- ❖ Absence de distributeur automatique de billets (DAB) sur la Commune : il est demandé si la commune est en contact avec la Brinks qui propose des points Cash sur différentes communes.
Madame le Maire répond avoir étudié cette possibilité et qu'il existe également d'autres piste de travail.

- ❖ L'Eclairage Public (EP) : Il est demandé par Monsieur Guillaume CORNU si une réflexion est menée sur une diminution, voire une suppression de l'EP, notamment dans les hameaux.
Madame le Maire lui répond être défavorable à une extinction totale de l'EP sur la Commune car bien qu'approuvant les économies d'énergies engendrées pour les finances de la commune, elle fait référence à une lettre du Préfet de l'Isère notifiant la responsabilité du Maire en cas d'accident dû à l'absence d'éclairage ...
La commission travaux étudiera la possibilité de mettre des variateurs sur l'EP.
- ❖ Affectation des locaux de l'ancienne école maternelle : Monsieur Guillaume CORNU propose au Conseil de lancer un débat sur le devenir de ce bâtiment par l'intermédiaire d'une « participation citoyenne ». Il émet l'hypothèse de créer une maison des Associations.
Madame le Maire lui répond qu'en l'état actuel, ce tènement est classé en « zone de contraintes particulières » (zone violette) au Plan de prévention des Risques Naturels et lui dit travailler avec les services de l'Etat pour le devenir de ce bâtiment.

Autres points divers :

- ❖ VéloRoute V63 : Madame le Maire fait lecture d'une lettre du Président du Département de l'Isère lui notifiant que le conseil Départemental sera maître d'ouvrage de cette liaison V63 entre Pontcharra et St Ismier.
Le projet de la liaison cycliste Le Touvet-Goncelin est également à l'étude par la Communauté de Communes le Grésivaudan. Le président de la Communauté de Communes est également remercié pour son implication dans ce projet inter-rives.
- ❖ Commission « Agriculture-Forêt » : elle s'est déroulée le 1^{er} avril 2021. Etude du PAEN. Avant toute réflexion, une réunion avec les 3 agriculteurs restants sur la Commune sera organisée.
- ❖ Association Le RIF : Madame le Maire a rencontré cette association qui lui a exposé leurs projets :
 - Pistes cyclables
 - Débroussaillage et balisage de sentiers
 - Création de jardins partagés avec installation de ruches.
- ❖ Feux d'artifice du 14 juillet : Si les contraintes sanitaires nous le permettent, il sera tiré cette année sur les berges de l'Isère, sans public et sans défilé.
- ❖ Logements OPAC : Rencontre avec Monsieur le Directeur de l'OPAC concernant des travaux de rénovation au Champs du Bourg et aux Tilleuls.
- ❖ Gare de Goncelin : Madame le Maire remercie le Président Henri BAILE de la Communauté de Communes pour son courrier de soutien envers le Pôle d'échange multimodal de Goncelin à destination du Président du SMMAG.
Les futurs travaux de la SNCF sur l'aménagement de la gare (parkings et aménagement des quais- passage sous-terrain + ascenseur (PASO) sont programmés à compter de juin 2021.
- ❖ Eglise : Monsieur Jacques RABIET, Adjoint aux travaux annonce que les travaux de l'église St Didier sont pratiquement achevés. Seule la réinstallation du lustre est programmée en mai 2021.
- ❖ Travaux de réaménagement de la Mairie : la première phase se terminera fin mai 2021. L'accueil et le secrétariat de la mairie déménagera alors dans les salles au Nord.
- ❖ PAV : Le projet avance. De nouvelles réunions sont programmées avec les propriétaires et le service Déchets de la Communauté de Communes.
- ❖ Commissions programmées :

- Environnement : le 08 avril 2021 à 20h30
 - Sécurité : le 12 avril 2021 à 20h30
 - Communications : le 15 avril 2021 à 18h30
 - CCAS : le 14 avril 2021 à 16h30 : vote du budget.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 H 45

La Secrétaire de séance
Sandrine ZIEGELMEYER



Le Maire,
Françoise MIDALI


